



CANADA

TREATY SERIES 1954 No. 12 RECUEIL DES TRAITÉS

WEATHER STATIONS

Exchange of Notes between CANADA
and the UNITED STATES OF AMERICA

Signed at Ottawa June 4 and 28, 1954

In force June 28, 1954

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Échange de Notes entre le CANADA
et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signé à Ottawa les 4 et 28 juin 1954

En vigueur le 28 juin 1954

43 208 344

32 756 738

b 1635451

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery
Ottawa, 1961

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1961

53 737 770

b 3170330

Cat. No.-N° E3-54/12

Price-Prix: 25 cents

81707-2-1½

CANADA

EXCHANGE OF NOTES (June 4 and 28, 1954) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA FOR THE CONTINUATION OF THE ARRANGEMENT ESTABLISHED IN EXCHANGE OF NOTES OF JUNE 8 AND 22, 1950 CONCERNING THE ESTABLISHMENT OF A PACIFIC OCEAN STATIONS PROGRAMME

I

The American Ambassador to the Canadian Secretary of State for External Affairs

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

No. 279.

OTTAWA, June 4, 1954.

SIR:

I have the honor to refer to the exchange of notes between the Government of Canada and the Government of the United States of America dated at Washington June 8 and 22, 1950⁽¹⁾ respectively, concerning the establishment of a Pacific Ocean Stations Program.

One of the matters covered in the aforementioned note exchange was the provision that the United States Government would undertake the full operation of Ocean Weather Station B in the Atlantic in consideration of the full operation by the Canadian Government of Ocean Station P in the Pacific. Under the terms of the North Atlantic Ocean Weather Stations Agreement signed in London May 12, 1949⁽²⁾, the Government of Canada was responsible for providing one vessel at Ocean Station B and the United States was responsible for providing two vessels at that Station. It was agreed that it was to the mutual advantage of our two countries for the United States to assume full operation of Ocean Station B in the Atlantic and for Canada to assume full operation of Ocean Station P in the Pacific.

The North Atlantic Ocean Stations Agreement referred to above is to be replaced by a new Agreement on North Atlantic Ocean Stations signed at Paris on February 25, 1954⁽³⁾. By the terms of this new Agreement the United States continues to be responsible for providing two vessels and Canada one vessel for the operation of Ocean Station B.

The United States is agreeable to continuing the past arrangement, i.e., the United States shall assume full operation of Ocean Station B in the Atlantic in consideration of the full operation by Canada of Ocean Station P in the Pacific.

It is understood that this arrangement would be in consonance with Article XI of the North Atlantic Ocean Stations Agreement signed at Paris on February 25, 1954.⁽³⁾ It is also understood that if this proposal is acceptable to your Government, both Governments, in accordance with the provisions of Article XI mentioned above, would notify ICAO¹ of this arrangement.

(1) Canada Treaty Series 1951, No. 36.

(2) Canada Treaty Series 1949, No. 12.

(3) Canada Treaty Series 1955, No. 3.

Can. No. 279-24113

27th October 1953.

Price-Prix: 25 cents
11707-2-13

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (les 4 et 28 juin 1954) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE POUR LA CONTINUATION DE L'ARRANGEMENT ÉTABLI DANS
L'ÉCHANGE DE NOTES DES 8 ET 22 JANVIER 1950 RELATIF À L'ÉTABLISSE-
MENT DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS LE PACIFIQUE**

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures du Canada*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 4 juin 1954.

N° 279

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, signé à Washington les 8 et 22 juin 1950.⁽¹⁾

L'échange de notes mentionné ci-dessus portait, entre autres, que le Gouvernement des États-Unis assurerait à lui seul l'exploitation de la station météorologique B dans l'Atlantique pourvu que le Canada prit le même engagement à l'égard de la station P dans le Pacifique. L'Accord sur les stations météorologiques de l'Atlantique du Nord, signé à Londres le 12 mai 1949⁽²⁾, prévoyait que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis affecteraient respectivement un et deux navires à la station B. Il y était reconnu avantageux pour les deux pays que les États-Unis assumassent à eux seuls l'exploitation de la station B dans l'Atlantique et que le Canada fit de même en ce qui concernait la station P dans le Pacifique.

L'Accord sur les stations de l'Atlantique du Nord susmentionné doit être remplacé par un nouvel accord sur le même sujet, signé à Paris le 25 février 1954⁽³⁾. En vertu des dispositions de celui-ci, il incombe toujours aux États-Unis d'affecter deux navires à l'exploitation de la station B, et, au Canada, d'en affecter un.

Les États-Unis sont disposés à proroger l'arrangement antérieur, soit à assurer à eux seuls l'exploitation de la station B dans l'Atlantique, pourvu que le Canada exploite à lui seul la station P, dans le Pacifique.

Il est entendu que cet arrangement devra être conforme à l'article XI de l'Accord sur les stations flottantes de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 25 février 1954⁽³⁾. Il est entendu, en outre, que si votre Gouvernement agréé le présent arrangement, les deux Gouvernements en donneront notification à l'OACI conformément à l'article XI de l'Accord mentionné ci-dessus.

(1) Recueil des Traités 1951 n° 36.

(2) Recueil des Traités 1949 n° 12.

(3) Recueil des Traités 1955 n° 3.

If the foregoing proposal is acceptable to your Government I have the honor to suggest that this note and your reply thereto shall constitute an agreement between our two Governments on this matter.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

R. DOUGLAS STUART,
Ambassador of the United States of America.

The Honorable Lester B. Pearson,
Secretary of State for External Affairs,
OTTAWA.

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

OTTAWA, le 4 juin 1954. No.

OTTAWA, le 4 juin 1954. No.

SIR:

MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT,

Les honneurs de mes lettres et l'échange de notes entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, ainsi qu'à Washington a Pacific Ocean Stations Program.

L'accord sur les stations de l'Atlantique du Nord mentionné dans votre lettre du 23 février 1954, par un nouvel accord sur le même sujet, signé à Paris le 23 février 1954. En vertu des dispositions de celui-ci, il incombe toujours aux Etats-Unis d'effectuer deux parties de l'exploitation de la station B, et au Canada, d'en effectuer une. Les Etats-Unis sont disposés à prolonger l'arrangement antérieur, soit à l'égard de la station B dans l'Atlantique, pourvu que le Canada explore à son tour la station B, dans le Pacifique.

Il est entendu que cet arrangement devra être conforme à l'article XI de l'Accord sur les stations navales de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 23 février 1954. Il est entendu, en outre, que si votre Gouvernement agréait le présent arrangement, les deux Gouvernements en donneront notification à votre Gouvernement, et l'Accord mentionné ci-dessus.

Il est entendu que cet arrangement devra être conforme à l'article XI de l'Accord sur les stations navales de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 23 février 1954. Il est entendu, en outre, que si votre Gouvernement agréait le présent arrangement, les deux Gouvernements en donneront notification à votre Gouvernement, et l'Accord mentionné ci-dessus.

- (1) Recueil des Traités 1951 n. 38.
- (2) Recueil des Traités 1948 n. 13.
- (3) Recueil des Traités 1955 n. 3.

Si votre Gouvernement souscrit à ce qui précède, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord à ce sujet entre nos deux Gouvernements.

Agréé, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

R. DOUGLAS STUART,

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

L'honorable Lester B. Pearson,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

EXCELLENCE

Accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.
R. M. MACDONNELL,
for the Secretary of State for External Affairs
Ottawa.

His Excellency R. Douglas Stuart,
Ambassador of the United States of America,
OTTAWA

II
*The Canadian Secretary of State for External Affairs to the American
 Ambassador*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
 CANADA

No. E162

OTTAWA, June 28, 1954.

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your Note No. 279 of June 4, 1954, in which you set out proposals for the continuation of the arrangement established in the exchange of Notes between the Government of Canada and the Government of the United States of America dated at Washington June 8 and 22, 1950* respectively, concerning the establishment of a Pacific Ocean Stations Programme.

The proposals contained in your Note No. 279 are acceptable to the Canadian Government, and I have the honour to agree that your Note and this reply thereto shall constitute an agreement between our two Governments on this matter.

Accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

R. M. MACDONNELL,

for the Secretary of State for External Affairs.

His Excellency R. Douglas Stuart,
 Ambassador of the United States of America,
 OTTAWA.

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

N° E162

OTTAWA, le 28 juin 1954.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note n° 279 en date du 4 juin 1954, par laquelle vous formulez des propositions tendant à proroger l'arrangement constitué par l'échange de notes des 8 et 22 juin 1950,* intervenu à Washington entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et portant sur l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

Le Gouvernement canadien agrée la proposition formulée dans votre note n° 279 et j'ai donc l'honneur d'accepter que votre note et la présente réponse constituent un accord à ce sujet entre nos deux Gouvernements.

Agréé, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

R. M. MACDONNELL,
(pour le Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures).

Son Excellence Monsieur R. Douglas Stuart,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20050734 4

